

Public cible :

Gestionnaires conseils
opérateurs sociaux (TC
action sociale),
gestionnaires maîtrise des
risques, Autres métiers AS

Pré-requis :

Si stagiaire en poste **depuis
moins d'1 an** -> Avoir suivi
les modules 1 et 2 ou avoir
les connaissances
équivalentes

Si stagiaire en poste depuis
plus d'1an -> picking
autorisé

Modalités pratiques

Durée : 4 jours – 28 heures

Calendrier - Lieux -

Modalités d'accès :

Planification sur le site
EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi
des programmations et des
planning sur www.egoc.org

Programmation :

Présentiel

TARIF / COÛT STAGIAIRE

:
600 €

Modalités animation :

Présentiel

Intervenant :

Formateur Institutionnel

Effectif :

Un groupe de 8 agents Caf
minimum

**Taux de satisfaction /
appréciations stagiaires :**

En 2023 : 87 % (35 stag / 3
sessions) / En 2022 : 82 %
(48 stag / 4 sessions)

Avant 2024 - AFC - Bloc gestion vérification - Module 4 : Politique et dispositifs financiers en matière d'enfance et jeunesse

MAJ : Lundi 27 novembre 2023

Objectifs professionnels :

Objectifs - Aptitudes et compétences visées et évaluées :

- Appréhender la réglementation des prestations de service liées à l'enfance et la jeunesse
- Manipuler SIAS, MAIA, Mon compte partenaire, Portail partenaire, @DocAs pour mettre en œuvre la réglementation
- Connaître les différents types d'accueil en matière d'enfance et jeunesse
- Intégrer les étapes de la gestion d'un dossier de prestation de service
- Appréhender les échanges dématérialisés avec les partenaires
- Identifier et savoir analyser les pièces justificatives à chaque étape du processus
- Analyser et justifier les contrôles de cohérence...

Contenu :

PROGRAMME

Les ALSH

- Les accueils collectifs de mineurs
- Les accueils péri et extra scolaires et Adolescents
- L'ASRE
- Le plan mercredi
- La facturation
- Les règles d'éligibilité
- Le calcul des différents financements liés aux Alsh (PS, Arse, plan mercredi)
- La convention et les pièces justificatives
- Les différentes étapes du dossier -la procédure nationale de liquidation Alsh

- Maia- Mon compte partenaire AFAS

La Ps Jeunes

- Description de la PS Jeunes
- Les règles d'éligibilité et de calcul de la prestation de service
- La convention et les pièces justificatives
- Les différentes étapes du dossier -la procédure nationale de liquidation Ps Jeune

La Ps FJT

- Description de l'activité FJT
- Les règles d'éligibilité et de calcul de la prestation de service
- La convention et les pièces justificatives
- Les différentes étapes du dossier ; la procédure nationale de liquidation FJT

Les Bonus territoire volet jeunesse (Alsh, Séjours, Bafa)

- Conditions d'éligibilité
- Lissage et calcul des bonus liés à la jeunesse
- Le Renouvellement

Méthodes mobilisées :

Alternance de méthodes didactiques et actives s'appuyant sur les compétences et pratiques des stagiaires.

Exercices individuels et en sous-groupe, avec une base formation.

Modalités d'évaluation et de validation :

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au

regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité :

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation :

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement aux personnes ou d'une adaptation de la formation sur mesure, vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43